

Sécurité Routière en Picardie

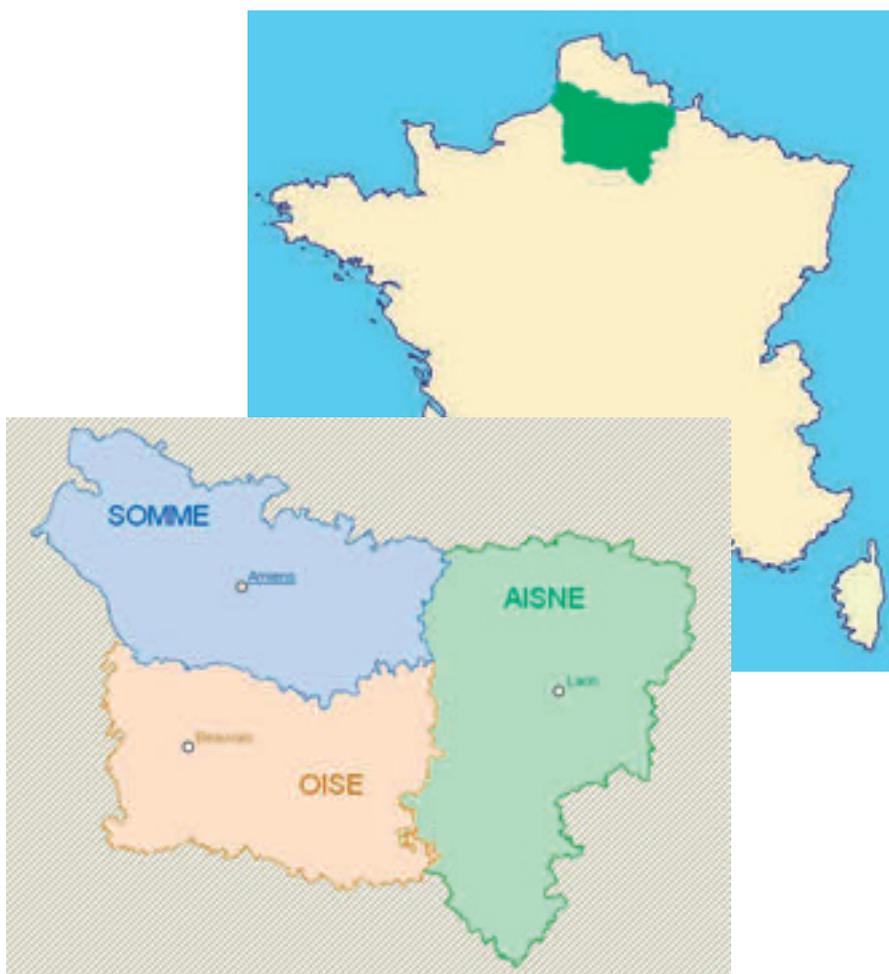
Bilan de l'année 2009

n°11

mars
2011

***Les dossiers de la direction régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de PICARDIE***

Observatoire
Régional
de Sécurité
Routière





avertissement

Le 1^{er} janvier 2005, afin de comparer ses résultats à ceux de ses voisins européens, la France a adopté la définition internationale du «tué » à trente jours et du blessé hospitalisé :

tué : victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours après l'accident

blessé hospitalisé : victime hospitalisée admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures

blessé non hospitalisé : victime ayant fait l'objet de soins médicaux, mais n'ayant pas été admise comme patient à l'hôpital plus de 24 heures.

La personne tuée sur le coup ou dans les trente jours après l'accident a remplacé la personne tuée sur le coup ou dans les six jours après l'accident et le blessé hospitalisé plus de 24 heures a remplacé le blessé grave hospitalisé plus de six jours.

définitions

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ONISR : Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière

ORSR : Observatoire Régional de Sécurité Routière

ODSR : Observatoire Départemental de Sécurité Routière

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail

cyclomoteur : (cyclo) deux roues motorisés dont la cylindrée est inférieure ou égale à 50 cm³. Le scooter en fait partie

motocyclette : (moto) deux roues motorisés dont la cylindrée est supérieure à 50 cm³. Le scooter et le side-car en font partie

véhicule léger : (VL) voiture particulière et véhicule utilitaire dont le PTAC est supérieur à 1,5T et inférieur à 3,5T

divers : voiturette, tricycle, transport en commun de personnes, train, tramway, engin spécial, tracteur agricole, autre.

ETFR : Équipement de Terrain Feu Rouge

sommaire

sommaire, avertissement, définition	2
information générale	3
évolution de l'accidentologie	4
pour la France et la Picardie	4
pour les trois départements picards	6
répartition des accidents et des victimes	8
analyse détaillée de l'accidentologie	11
positionnement des radars fixes	15
carte des accidents mortels en Picardie	16
conducteurs âgés au plus de 24 ans	18
population des seniors	19
2 roues motorisés	20
fléau des routes : l'alcool	22
bilan d'exécution du permis à points	24
accidents du travail avec un véhicule	26
actions de la DREAL	28
dispositif « radar feu rouge »	31
Observatoire Régional de Sécurité Routière	32

sources

accidents : fichiers informatiques issus des bulletins d'analyses d'accidents corporels (BAAC) remplis par les forces de l'ordre (Gendarmerie, Police, CRS)

données nationales : Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière

les chiffres de l'accidentalité sont corrigés et fournis par les Observatoires Départementaux de Sécurité Routière

population et superficie : INSEE
accidents du travail : CARSAT Nord-Picardie
permis à points : Ministère de l'Intérieur
DREAL SDIT Réglementation Transports, Maîtrise d'Ouvrage et Véhicules

Information générale

En France

Le bilan 2009 de la sécurité routière de la France métropolitaine s'établit ainsi : 72 315 accidents corporels, 4 273 tués à trente jours, 90 934 blessés dont 33 323 blessés hospitalisés.

C'est la huitième année consécutive que le nombre de tués diminue. Avec seulement 2 vies sauvées par rapport à l'année 2008, cette année de stabilisation recouvre en fait une réalité très contrastée selon que l'on considère les usagers de deux-roues motorisés ou les autres.

L'indice de gravité des accidents, avec 5,9 tués pour 100 accidents corporels est identique à celui de 2006 alors qu'il était de 5,7 en 2008 et de 6,3 en 2005.

Le taux d'accidents pour 100 000 habitants en 2009 est de 117,0 soit une baisse du taux de 4,3 par rapport à 2008 (121,3).

En Picardie

En Picardie, on dénombre pour la même période : 1 525 accidents corporels, 177 tués à trente jours, 1 935 blessés dont 962 blessés hospitalisés.

Tous les indicateurs, accidents, tués et blessés, sont à la baisse par rapport à l'année 2008. Les nombres de blessés hospitalisés et de blessés non hospitalisés sont passés chacun sous la barre des 1 000 pour la première fois.

L'indice de gravité augmente de 0,6 par rapport à l'année 2008 qui était de 11,0. C'est le double de celui constaté en France métropolitaine.

Le taux d'accidents pour 100 000 habitants en 2009 est de 80,3 soit une baisse du taux de 7,1 par rapport à 2008 (87,4).

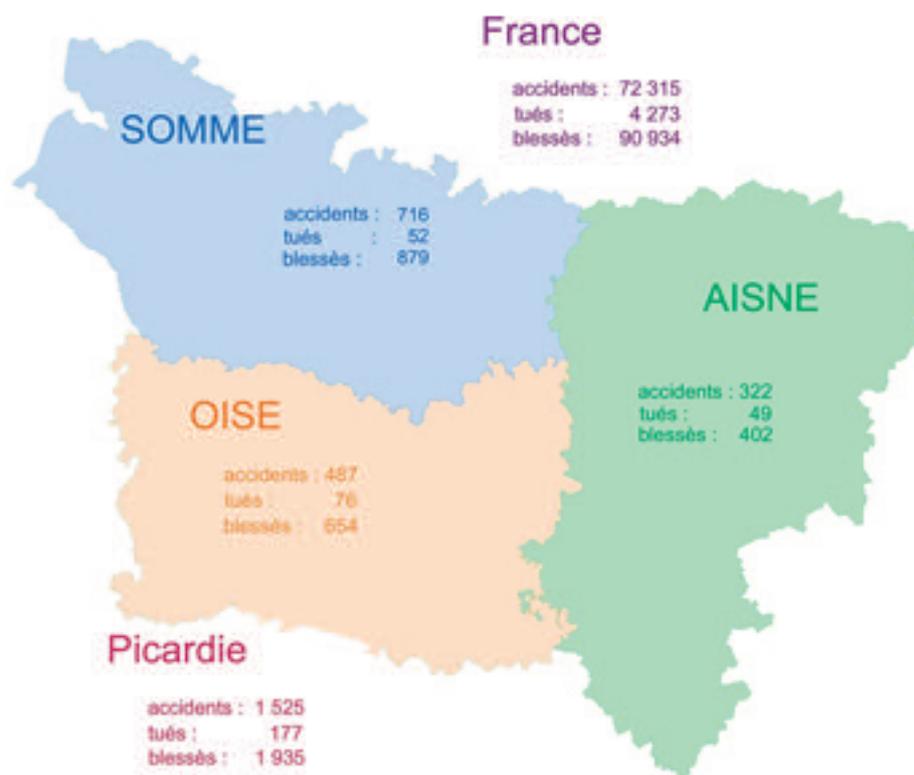
Le bilan 2009 des accidents corporels de la circulation routière en Picardie est disponible sur le site

www.picardie.developpement-durable.gouv.fr

accompagné
- du baromètre mensuel
- des études sur la sécurité routière

Évolution de l'accidentologie

L'accidentologie de l'année 2009



Évolution 2008 - 2009

	accidents corporels		tués		blessés		Indice de gravité*
	nombre 2009	évolution 2008/2009	nombre 2009	évolution 2008/2009	nombre 2009	évolution 2008/2009	
France	72 315	- 2.9 %	4 273	- 0.0 %	90 934	- 3.1 %	5.9
Picardie	1 525	- 7.9 %	177	- 2.7 %	1 935	- 12,4 %	11.6
Aisne	322	- 17.2 %	49	- 3.9 %	402	- 21.5 %	15.2
Oise	487	- 9.7 %	76	- 7.3 %	654	- 14.2 %	15.6
Somme	716	- 1.7 %	52	+ 6.1 %	879	- 7.6 %	7.3

Les pourcentages qui traduisent l'amélioration de la sécurité routière sont indiqués en vert. Ceux qui représentent l'insécurité routière en orange avec un seuil d'alerte en rouge à partir de 25%.

* tués pour 100 accidents

La France et la région Picardie, tout comme les départements de l'Aisne et de l'Oise, ont en commun une baisse de tous les indicateurs de sécurité routière dans l'évolution 2008/2009. Cependant l'indice de gravité de la Picardie est le double de celui de la France métropolitaine, il est presque trois fois supérieur pour les départements de l'Aisne et de l'Oise.

Le département de la Somme avec une hausse de 6 % des tués a un indice de gravité supérieur de 1,4 point par rapport à celui de la France métropolitaine.

Évolution de l'accidentologie

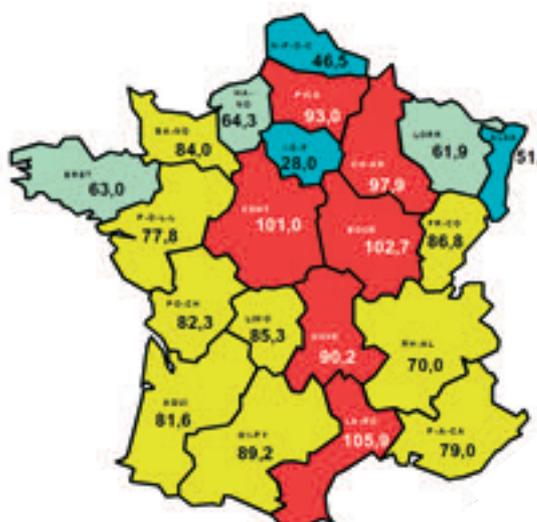
la Picardie et la France sur 5 ans

	Picardie				France			
	accidents	tués	blessés	indice de gravité*	accidents	tués	blessés	indice de gravité*
2005	1 915	193	2 509	10.1	84 525	5 318	108 076	6.3
2006	1 845	227	2 434	12.3	80 309	4 709	102 125	5.9
2007	1 805	206	2 460	11.4	81 272	4 620	103 201	5.7
2008	1 654	182	2 208	11.0	74 487	4 275	93 798	5.7
2009	1 525	177	1 935	11.6	72 315	4 273	90 934	5.9

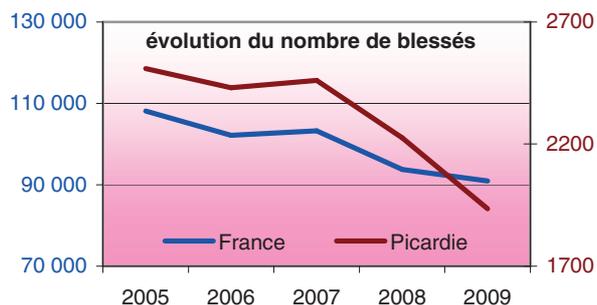
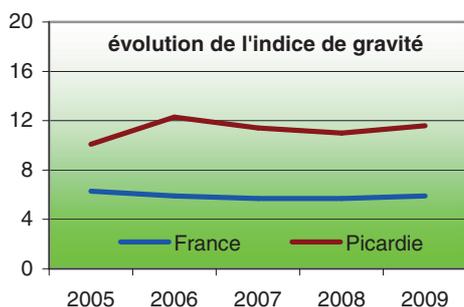
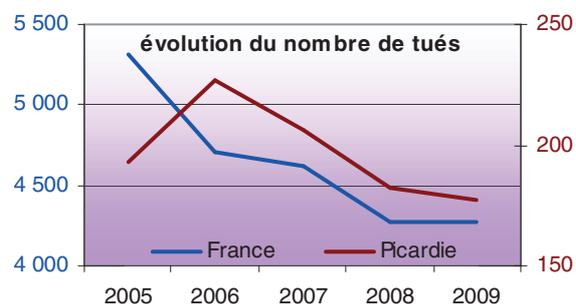
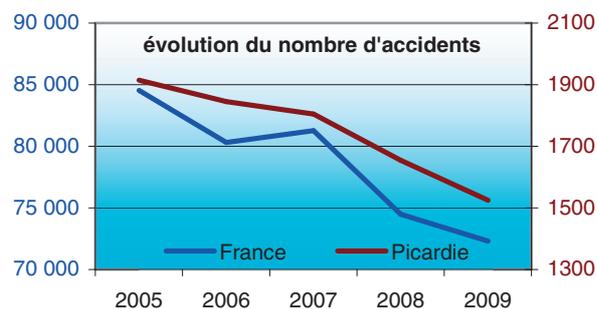
*tués pour 100 accidents

Pour la Picardie, tous les indicateurs de la sécurité routière sont à la baisse depuis 4 ans. Le nombre de tués, après une progression en 2006, continue de diminuer en passant sous la barre des 180. Il est observé une forte baisse du nombre d'accidents corporels, une baisse moindre du nombre de tués d'où un indice de gravité plus fort pour l'année 2009.

Pour la France, tous les indicateurs de la sécurité routière continuent de baisser. Seul l'indice de gravité a augmenté de 0,2 pour revenir à l'indice de 2006.



Nombre de tués par million d'habitants dans les départements en France métropolitaine



Évolution de l'accidentologie

Évolution sur 5 ans dans les trois départements picards

La **Picardie**, composée de 2 291 communes, a une superficie de 19 399 km² et une population de 1 900 354 habitants** dont 60% en zone urbaine. La densité est de 98,0 hab/km².

Le taux de tués par million d'habitants est de 93,7, le taux d'accidents pour 100 000 habitants est de 80,3 soit une baisse de 7,1 points par rapport à l'année 2008.

l'Aisne

	Aisne						
	accidents	évolution	tués	évolution	blessés	évolution	indice de gravité*
2005	468		58		596		12.4
2006	419	- 10.5 %	61	+ 5.2 %	530	- 11.1 %	14.6
2007	403	- 3.8 %	69	+ 13.1 %	552	+ 4.2%	17.1
2008	387	- 4.0 %	51	- 26.1 %	508	- 7.8 %	13.1
2009	322	- 16.8 %	49	- 3.9 %	402	- 20.9 %	15.2

Le département de l'**Aisne**, composé de 816 communes, a une superficie de 7 369 km² et une population de 537 820 habitants** dont 56% en zone urbaine. La densité est de 73,0 hab/km².

Le taux de tués en 2009 par million d'habitants est de 91,1, le taux d'accidents pour 100 000 habitants est de 59,9.

Dans le département de l'**Aisne**, tous les indicateurs de la sécurité routière restent à la baisse.

Ce département a un indice de gravité qui augmente de nouveau après une année à la baisse. Il est 2,6 fois supérieur à celui du niveau national.

Le taux d'accidents par rapport à la population du département passe pour la première fois, en dessous de la barre des 60 accidents pour 100 000 habitants.

l'Oise

Le département de l'**Oise**, composé de 693 communes, a une superficie de 5 860 km² et une population de 796 624 habitants** dont 65% en zone urbaine. La densité est de 135,9 hab/km².

Le taux de tués en 2009 par million d'habitants est de 96,7, le taux d'accidents pour 100 000 habitants est de 61,3.

	Oise						
	accidents	évolution	tués	évolution	blessés	évolution	indice de gravité
2005	707		78		961		11.0
2006	650	- 8.1 %	89	+ 14.1 %	936	- 2.6 %	13.7
2007	697	+ 7.2 %	64	- 28.1 %	1 045	+ 11.7 %	9.2
2008	539	- 22.7 %	82	+ 28.1 %	749	- 28.3 %	15.2
2009	488	- 9.5 %	77	- 6.1 %	654	- 12.7 %	15.8

Dans le département de l'**Oise**, tous les indicateurs de la sécurité routière sont à la baisse. Après une année 2008 défavorable, le nombre de tués atteint le même niveau qu'en 2005.

L'indice de gravité augmente. Il est 2,7 fois supérieur à celui du niveau national.

Les taux de tués et d'accidents par rapport à la population, baissent chacun de 6.7 points.

Évolution de l'accidentologie

la Somme

	Somme						
	accidents	évolution	tués	évolution	blessés	évolution	indice de gravité*
2005	740		57		952		7.2
2006	776	+ 4.9 %	77	+ 35.1 %	968	+ 1.2 %	9.9
2007	705	- 9.2 %	73	- 5.2 %	863	- 10.8 %	10.4
2008	728	+ 3.3 %	49	- 32.9 %	951	+ 10.2 %	6.7
2009	716	- 1.7 %	52	+ 6.1 %	879	- 7.6 %	7.3

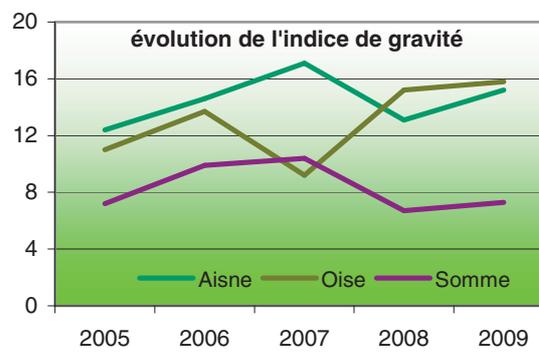
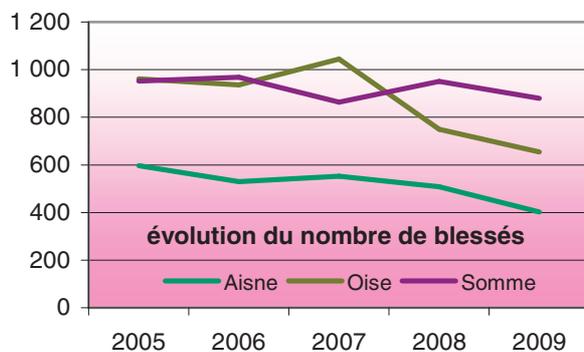
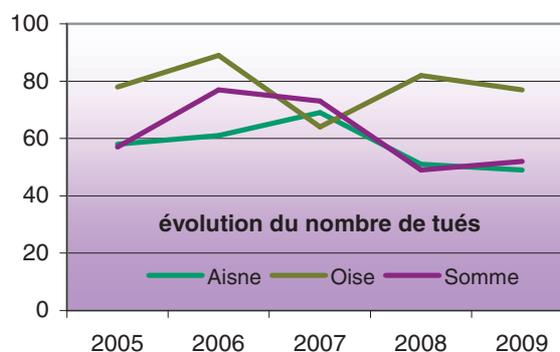
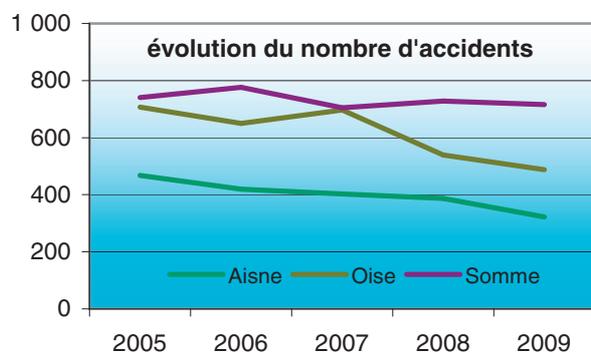
Le département de la **Somme**, composé de 782 communes, a une superficie de 6 170 km² et une population de 565 910 habitants** dont 57% en zone urbaine. La densité est de 91,7hab/km².

Le taux de tués en 2009 par million d'habitants est de 91,9, le taux d'accidents pour 100 000 habitants est de 126,5.

Dans le département de la **Somme**, le nombre de tués repasse au-dessus des 50 tués.

L'indice de gravité en légère augmentation reste toutefois proche de celui du niveau national (5,9).

Le taux d'accidents par rapport à la population, baisse de 2,5 points par rapport à l'année 2008.



* indice de gravité = tués pour 100 accidents

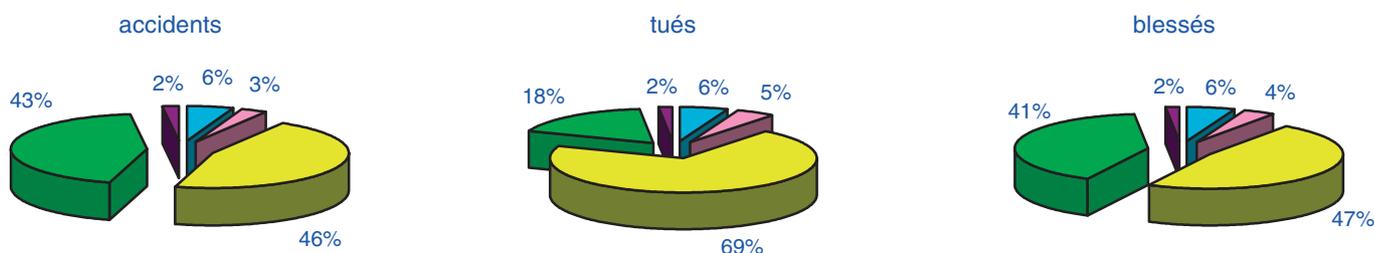
** population estimée : INSEE enquête annuelle de recensement au 1 janvier 2007

Répartition des accidents et des victimes

par catégorie de voies

	accidents	tués	blessés
autoroutes	89	11	116
RN	48	9	79
RD	726	132	955
VC	688	33	818
autres*	31	3	36

Un même accident peut être déclaré sur deux types de voies lorsqu'il s'agit d'une intersection.



longueur du réseau	autoroutes	routes nationales	routes départementales	routes communales
Aisne	147	229	5 490	8 933
Oise	129	165	4 307	7 393
Somme	275**	45	4 845	13 987
Picardie	551	439	14 642	30 323
France	10 843	10 152	376 117	604 308

** dont A28 autoroute non concédée de 33 kms

indice de gravité (tués pour 100 accidents)

autoroutes	12.4
routes nationales	18.8
routes départementales	18.2
routes communales	4.8
autres*	11.6

Les routes nationales présentent le plus fort indice de gravité, viennent ensuite les routes départementales puis les autoroutes.

Le taux de gravité sur les routes nationales et sur les routes départementales est élevé à plus de 18 par rapport au 11,3 de la France métropolitaine sur les mêmes réseaux.

* autres : place communale, carrefour à plus de 4 branches, chemin, résidence, piste cyclable, voie réservée, passage à niveau et certains accidents dont la fiche BACC est incomplète.

Répartition des accidents et des victimes

selon l'environnement

localisation	accidents	tués	blessés
hors agglomération	683 / 45%	129 / 73%	943 / 49%
agglomération <=5000 hts	294 / 19%	30 / 17%	355 / 18%
agglomération >5000 hts	548 / 36%	18 / 10%	637 / 35%
dont Amiens (134 737 hts)	307 / 20%	2 / 1%	359 / 18%
Creil, Nogent, Montataire, Villers-Saint-Paul (71 640 hts)	24	2	24
Saint-Quentin (56 471 hts)	38	2	44
Beauvais (55 230 hts)	20	1	25
Compiègne (41 714 hts)	27	2	32
Soissons (28 471 hts)	15	1	18
Laon (26 463 hts)	4	1	3
Abbeville (24 142 hts)	18	0	24

L'agglomération d'Amiens représente à elle seule 56% des accidents corporels pour les communes supérieures à 5 000 habitants et 20,1% de l'ensemble de la Picardie. 72,9% des tués le sont en rase campagne et 17% dans les communes de moins de 5 000 habitants.

selon les modalités de circulation

manœuvre principale avant accident de tous les véhicules impliqués	accidents	tués réalisant la manœuvre	blessés la manœuvre	indice de gravité*
sans changement de direction	1 166	132/81	1 522/1 012	11.3
obstacle fixe	336	55/54	398/374	16.4
virage	308	51/49	395/382	16.6
tournant à gauche	225	18/5	285/88	8.0
déporté à gauche	149	41/37	217/122	27.5
même sens même file	65	6/5	87/66	9.2
dépassant à gauche	114	12/7	158/94	10.5
traversant la chaussée	87	16/9	116/59	18.4
tournant à droite	45	1/1	51/15	2.2
arrêté (hors stationnement)	32	1/1	57/30	3.1
en s'insérant	40	3/2	50/12	7.5
manœuvre d'évitement	29	2/1	45/24	6.9
déporté à droite	47	6/6	63/44	12.8
à contresens	32	1/1	61/31	3.1
demi-tour sur chaussée	11	1/1	10/1	9.1
changeant de file à gauche	12	1/0	16/10	8.3
manœuvre de stationnement	7	0	9/2	-
marche arrière	10	2/0	8/0	20
changeant de file à droite	5	0	5/1	-
franchissement TPC	6	0	14/5	-
dépassant à droite	8	2/2	9/5	25.0
en stationnement avec occupants	10	3/0	12/1	30.0
ouverture de porte	3	0	3/0	-
dans couloir bus – sens inverse	1	0	1/0	-

*tués pour 100 accidents

Sur 1 525 accidents, 22% l'ont été contre un obstacle fixe représentant 66 tués (36% des tués).

Les manœuvres sur la gauche sont à l'origine de 500 accidents corporels et 72 tués (40,7% des tués).

Les accidents en virages représentent quant à eux 20% du total des accidents corporels et 28,9% des tués.

Répartition des accidents et des victimes

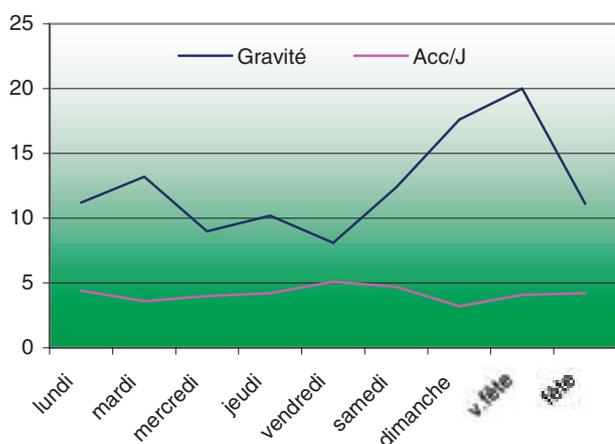
selon le jour de la semaine

Le vendredi, le nombre d'accidents/jour est supérieur à 5. Toutefois, l'indice de gravité est le plus bas à 8.1 le même jour.

Le nombre d'accidents par jour est très variable. Il est de 5.1 le vendredi et de 3.6 le mardi.

	nombre	accidents /jour	nombre de jours	indice de gravité*
lundi	215	4.4	49	11.2
mardi	182	3.6	50	13.2
mercredi	200	4.0	50	9.0
jeudi	197	4.2	47	10.2
vendredi	247	5.1	48	8.1
samedi	226	4.7	48	12.4
dimanche	159	3.2	49	17.6
veille de fêtes	45	4.1	11	20.0
fêtes	54	4.2	13	11.1

*tués pour 100 accidents



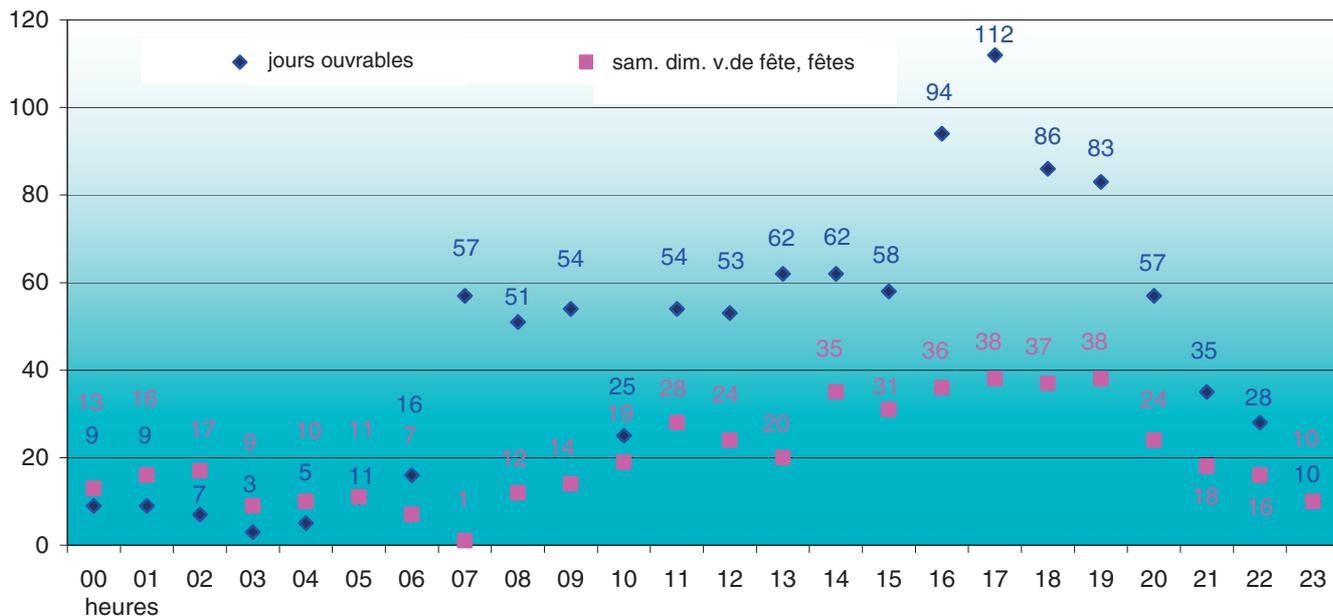
L'indice de gravité est élevé tous les jours de la semaine en Picardie.

Seuls le mercredi et le vendredi possèdent un indice inférieur à 10.

Le dimanche et les veilles de fêtes, sont particulièrement préoccupants avec des valeurs supérieures à 17.

nombre d'accidents

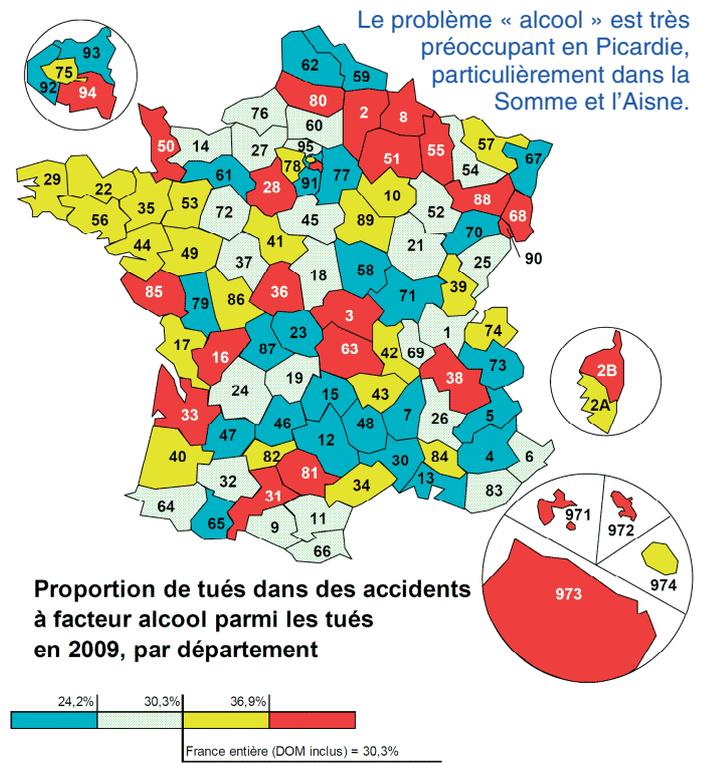
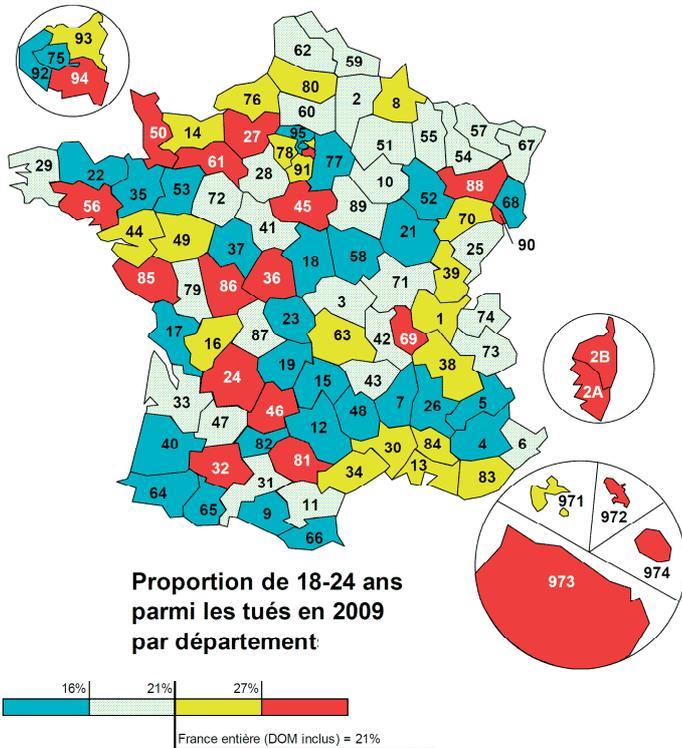
selon l'heure



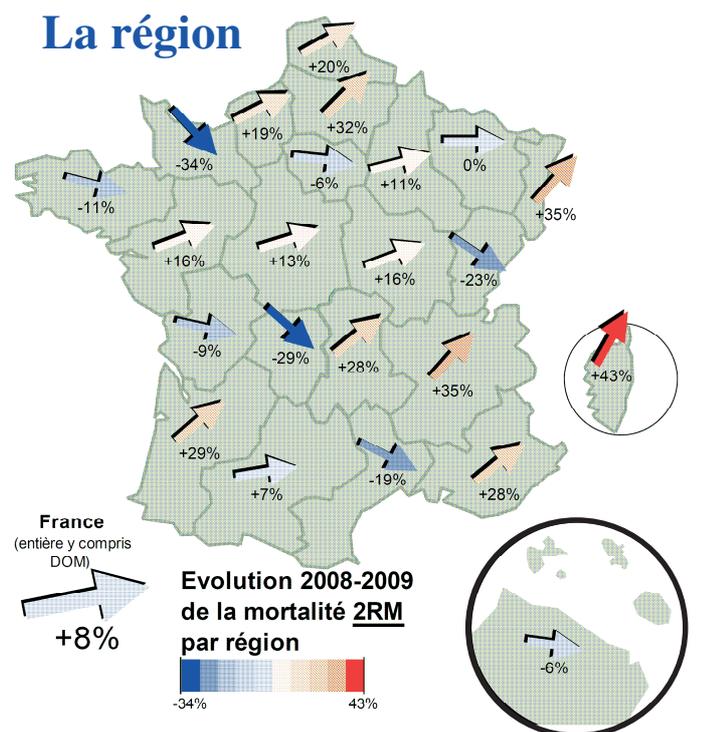
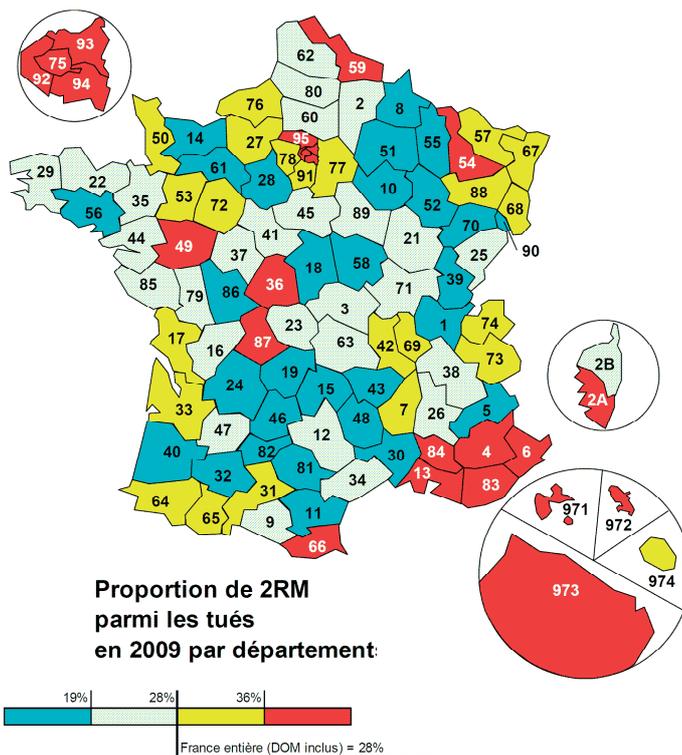
Les heures d'affluences des jours ouvrables entre 16h et 20h sont très accidentogènes avec une pointe entre 17h et 18h. Par contre, les jours chômés, le taux d'accidentologie est plus important de 0h à 6 h par rapport aux jours travaillés.

Analyse détaillée de l'accidentologie

Comparaison avec les autres départements français



Le problème « alcool » est très préoccupant en Picardie, particulièrement dans la Somme et l'Aisne.



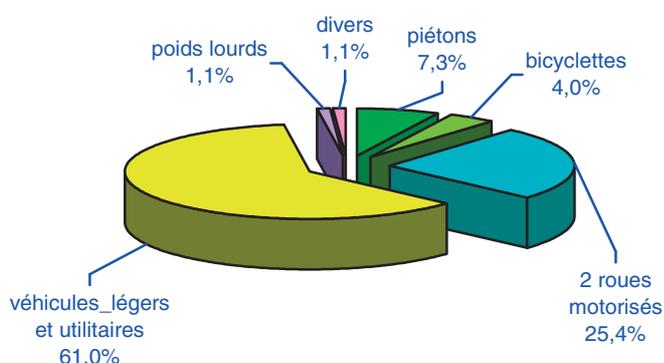
Analyse détaillée de l'accidentologie

Les victimes de la route

Par mode de déplacements

	tués	blessés hospitalisés	blessés non hospitalisés	total victimes	nombre d'entités impliqués
piétons	13	110	129	252	254
bicyclettes	7	33	38	78	82
cyclomoteurs	9	65	101	175	160
scooters <=50cm3	9	56	32	97	103
scooters de 51 à 125cm3		4	8	12	11
scooters >125cm3	1			1	1
motos de 51 à 125cm3	4	25	15	44	45
motos > 125cm3	22	118	55	195	179
total 2 roues	52	301	249	602	581
véhicules particuliers	101	470	534	1 105	1 635
véhicules utilitaires légers	7	38	29	74	118
total VL	108	508	563	1 179	1 753
poils lourds	2	20	15	37	111
voiturettes/quads	2	9	6	17	15
quads légers <=50cm3		1		1	1
quads lourds >50cm3		7	3	10	13
autobus/autocars		1	1	2	19
trains					1
tracteurs agricoles			4	4	14
engins spéciaux					2
autres		5	3	8	8
total divers	2	23	17	42	73

Tués par mode de déplacement



Les usagers des véhicules légers et les véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes de PTAC représentent 61,0% des tués. Ensuite viennent les 2 roues pour 29,4% et les piétons pour 7,3%. Les autres classes représentent 2,2%.

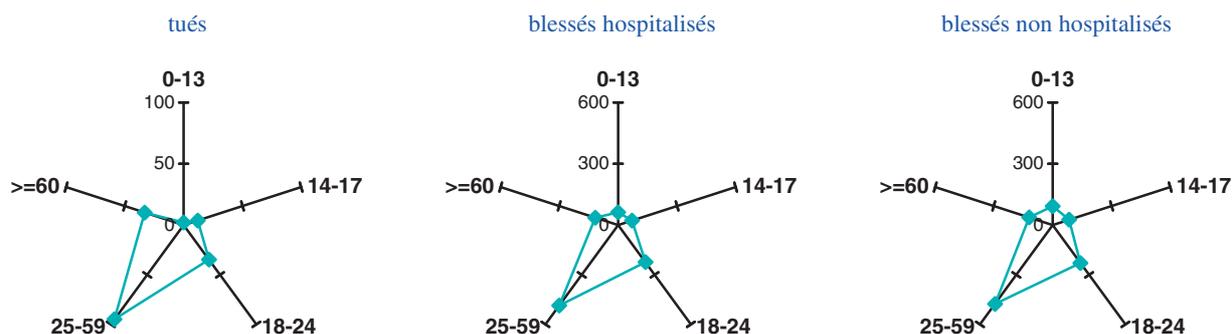
Les poids lourds sont impliqués dans 7,0% des accidents. Ils ont provoqué 145 victimes dont 29 tués. Dans ces 29 tués, il faut dénombrer 2 tués comme des passagers de poids lourds et 3 tués sont des piétons.

254 piétons sont impliqués dans 235 accidents corporels qui ont fait 252 victimes de cette catégorie. Dans les 13 accidents mortels de piétons, la présence d'alcool dans le sang est dépistée 12 fois, 6 fois pour le piéton et 6 fois pour le conducteur.

Analyse détaillée de l'accidentologie

Par tranche d'âges

2008 / 2009	tués	blessés hospitalisés	blessés non hospitalisés
0-13 ans	3 / 2	66 / 63	95 / 92
14-17 ans	13 / 12	104 / 70	94 / 85
18-24 ans	35 / 35	223 / 225	288 / 230
25-59 ans	94 / 95	510 / 487	558 / 476
>=60 ans	37 / 33	149 / 117	120 / 90

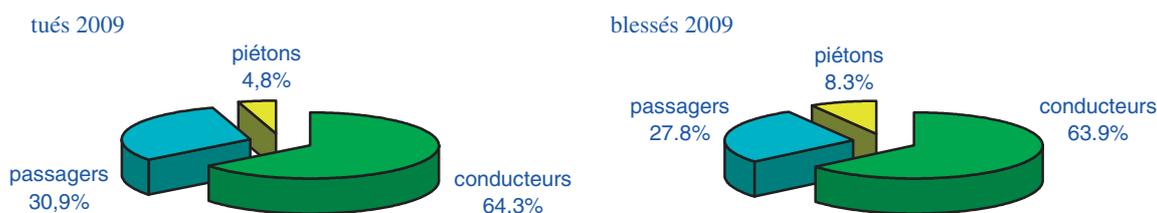


L'accidentologie des jeunes demeure une préoccupation régionale majeure. Au cours de l'année 2009, le nombre de tués des classes de 0 à 24 ans ne baisse que de 2. Le nombre de blessés hospitalisés de la classe des 14-17 ans est en régression de 32,7% et de 9,6% pour les blessés non hospitalisés. Seuls les plus de 60 ans voit la valeur des tués baisser de 11% et l'ensemble des blessés de 23%.

Par catégorie d'usagers

2009	accidents	tués	blessés hospitalisés	blessés non hospitalisés
piétons	235	13	115	133
bicyclettes	81	7	34	55
cyclos/scooters	259	19	130	144
motos/scooters	230	28	161	111
véhicules légers	1 313	141	827	895
poids lourds	106	29	78	38
autres	72	12	45	39

lecture du tableau : 235 accidents corporels dans lesquels au moins 1 piéton est concerné, ont occasionné 13 tués, 115 blessés hospitalisés et 133 blessés non hospitalisés toutes catégories confondues.



Depuis 2008, une meilleure prise en compte des piétons blessés lors de l'établissement des fiches BAAC fait augmenter le nombre recensé de victimes de cette catégorie. Cette reconnaissance ne correspond donc pas à une augmentation réelle de l'accidentologie de la catégorie la plus vulnérable des modes de déplacements.

Analyse détaillée de l'accidentologie

Selon le comportement

En 2009, ont été répertoriés 31 accidents corporels avec **délits de fuite** ayant généré 3 tués, 12 blessés hospitalisés et 20 blessés non hospitalisés.

L'**ivresse** apparente est présente dans 9,1 % des accidents occasionnant 27 tués et 170 blessés. 64,8% de ces accidents sont occasionnés en fin de semaine du vendredi au dimanche.

Dans 187 accidents dont 45 mortels, au moins un conducteur a été dépisté positif au test de l'**alcoolémie**. Parmi ces derniers, 11 étaient en infraction (taux d'alcoolémie entre 0,5g et < à 0,8g d'alcool par litre de sang) et 177 en délit (taux d'alcoolémie à partir de 0,8g d'alcool par litre de sang). Dans ces accidents, on dénombre 52 tués dont 19 n'étaient pas alcoolisés et 230 blessés dont 115 n'avaient pas absorbé de boissons alcoolisées. 118 personnes sont sorties indemnes, 4 étaient en infraction, 39 en délits.

La prise de **drogue** ou /et de **médicament** est relevée dans 26 accidents. Le nombre de tués est de 9 et le nombre de blessés de 34.

Dans 73 accidents, l'un des conducteurs impliqués se trouvait dans un état de **fatigue** avancé ou a été victime d'un **malaise**. Ces accidents ont provoqué 10 tués et 98 blessés.

Enfin, le **manque de vigilance** de l'un des conducteurs est à l'origine de 161 accidents ayant provoqué la mort de 18 personnes et blessé 219 autres.

Utilisation des éléments de sécurité

La **ceinture de sécurité** n'était pas portée dans 107 accidents. Dans ces accidents, il faut dénombrer 80 blessés hospitalisés et 56 blessés non hospitalisés. Pour les 36 tués ne portant pas de ceinture de sécurité, 28 le sont hors agglomération et 4 dans des communes de moins de 5 000 habitants.

Dans les 259 accidents impliquant au moins un deux roues motorisé, (chez les moins de 50 cm³), 19 tués étaient utilisateurs de l'engin et le non-port du **casque** est constaté 10 fois. Pour les deux roues supérieures à 49,9 cm³, le casque n'est pas utilisé 4 fois sur 230 accidents ayant fait 27 tués des utilisateurs de l'engin.

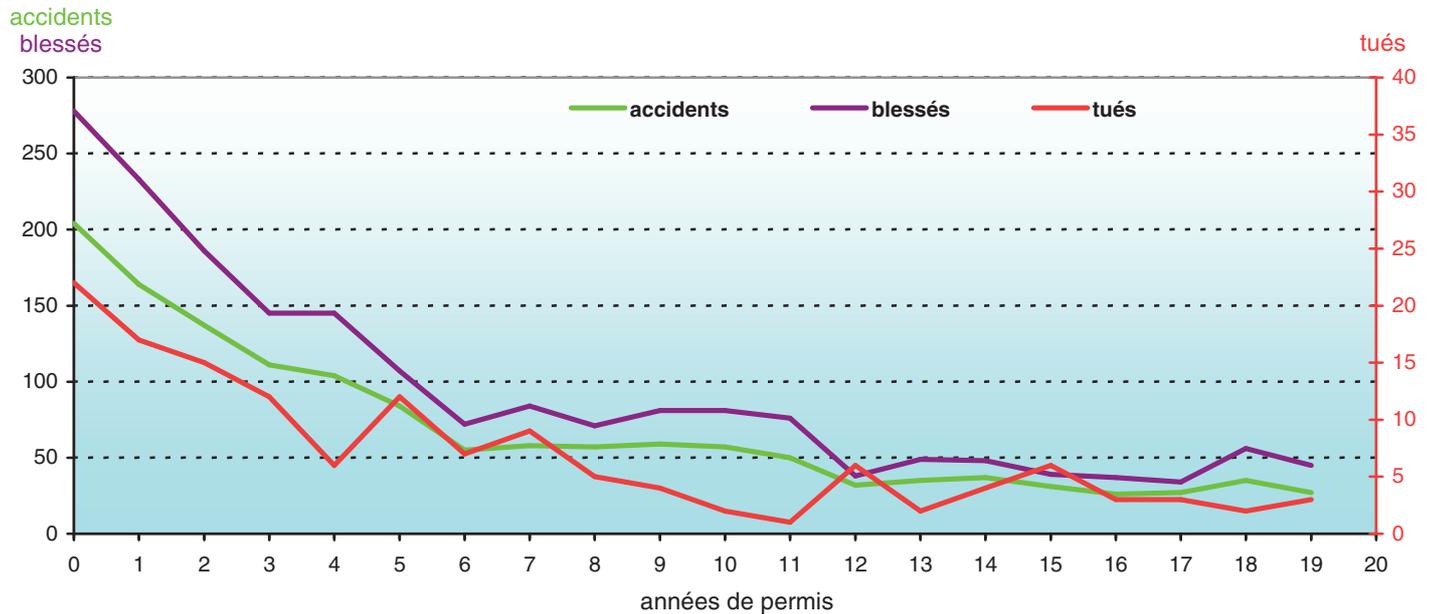
Dans 392 accidents à **un seul véhicule**, sans piéton qui ont provoqué 59 tués et 434 blessés, pour les deux roues le casque n'était pas porté 8 fois et pour les véhicules, la ceinture de sécurité n'était pas verrouillée 53 fois.

Le défaut d'**éclairage** ou de signalisation a provoqué 17 accidents faisant 5 tués et 15 blessés.

Le mauvais état des **pneumatiques** est à l'origine de 15 accidents avec 5 tués et 16 blessés. L'éclatement d'un pneumatique est à l'origine de 10 accidents dont 7 sur autoroutes faisant 3 tués et 14 blessés

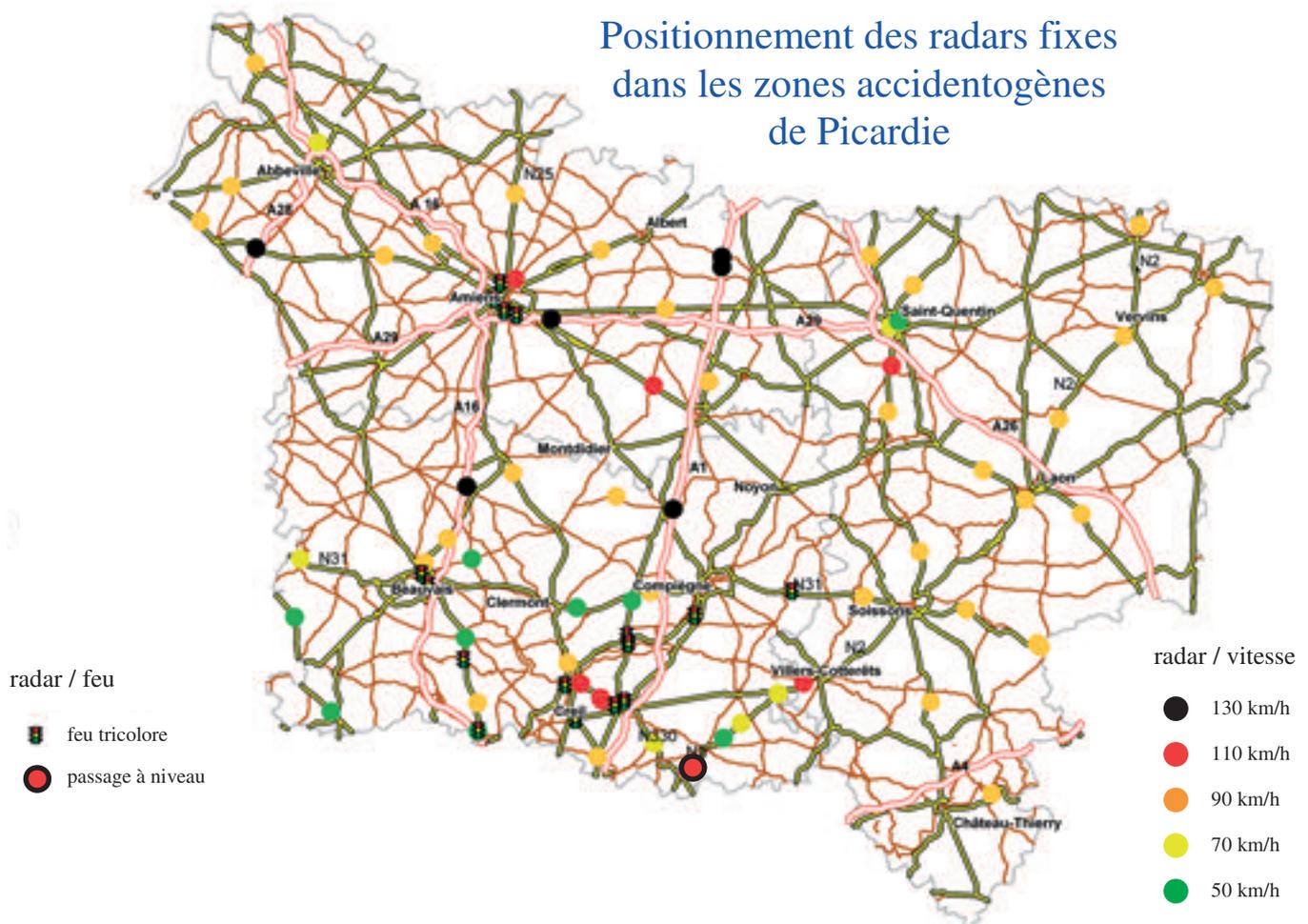
Analyse détaillée de l'accidentologie

Selon l'ancienneté du permis de conduire



Le nombre de victimes dans les accidents dont au moins un des conducteurs a moins de 5 ans de permis est important. Il se stabilise à partir de la 12^{ème} année, après la 35^{ème} année, les chiffres ne sont plus significatifs.

Positionnement des radars fixes dans les zones accidentogènes de Picardie



Accidents mortels en Picardie Année 2009

L'analyse de la carte fait ressortir une forte concentration d'accidents mortels sur les territoires suivants :

- dans l'Oise au sud de la RN 31
- à Amiens, Laon, Compiègne et Creil et leurs périphéries.

Ces communes se situent à proximité d'échangeurs autoroutiers et sont pour certaines d'importantes zones d'échanges commerciales et industrielles.

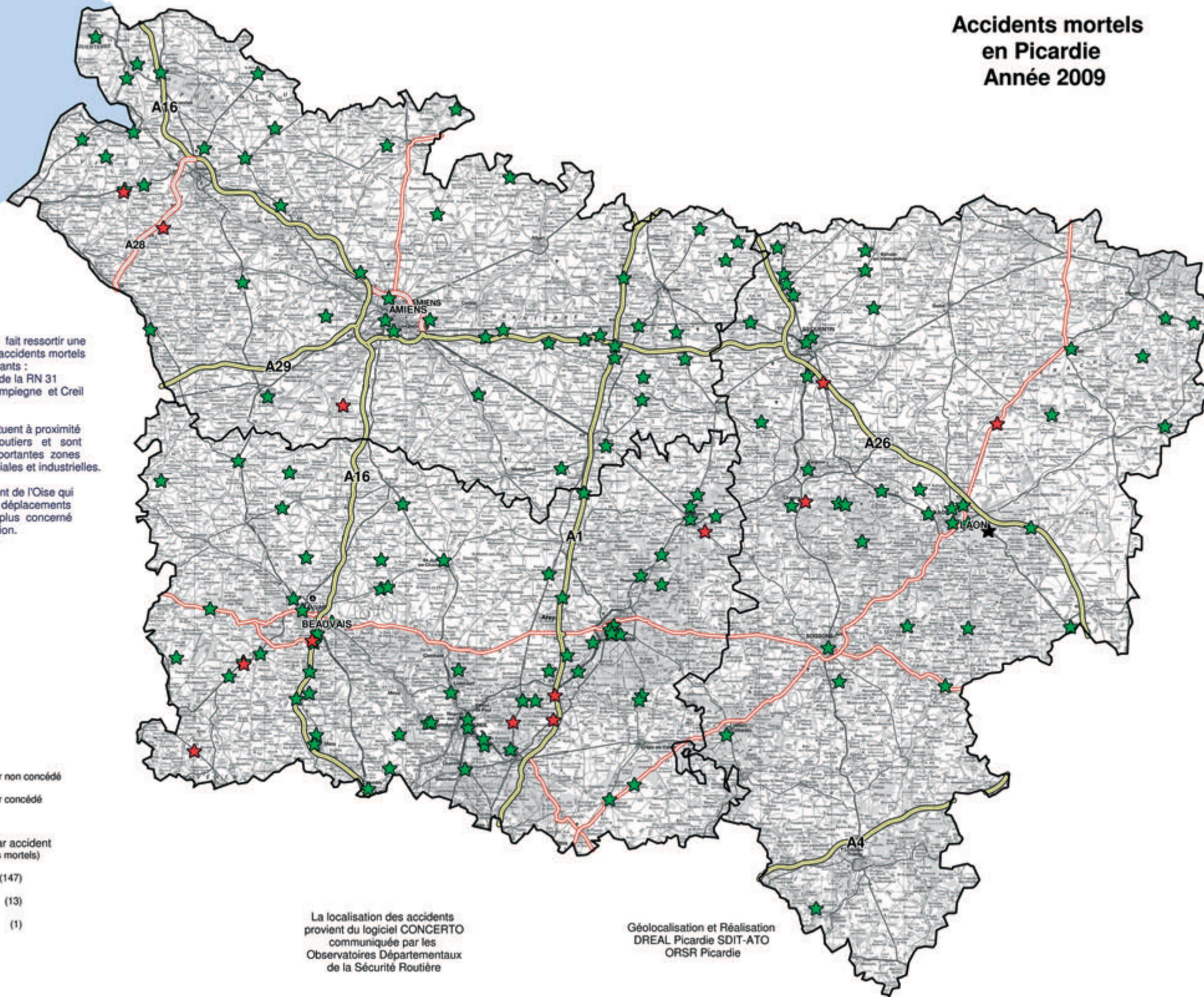
Le sud du département de l'Oise qui connaît de nombreux déplacements domicile-travail, est plus concerné que le reste de la région.

Type de réseau

-  Autoroutier non concédé
-  Autoroutier concédé
-  National

Nombre de tués par accident (Nombre d'accidents mortels)

-  Bilans: 1 tué (147)
-  Bilans: 2 tués (13)
-  Bilans: 4 tués (1)



La localisation des accidents provient du logiciel CONCERTO communiquée par les Observatoires Départementaux de la Sécurité Routière

Géolocalisation et Réalisation
DREAL Picardie SDIT-ATO
ORSR Picardie

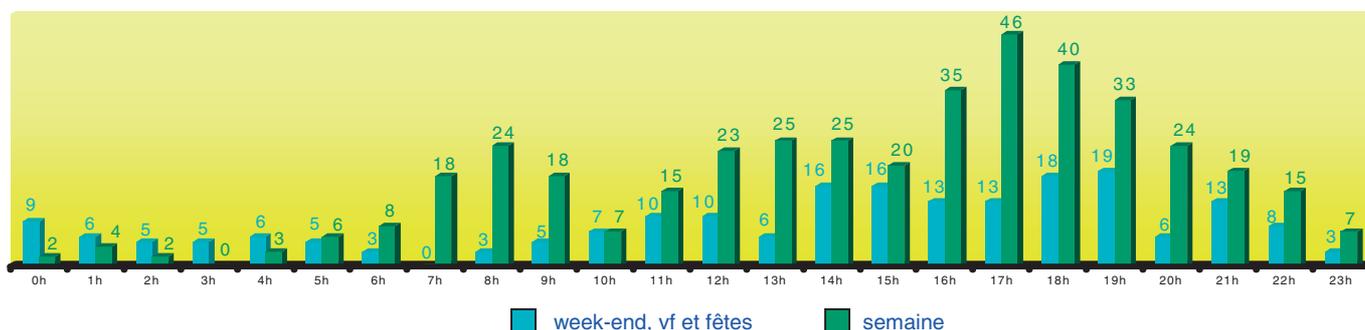
Analyse détaillée de l'accidentologie

Les conducteurs âgés au plus de 24 ans

Les conducteurs, âgés au plus de 24 ans, sont impliqués dans 621 accidents corporels soit 41% des accidents corporels de Picardie. Dans ces accidents, 53 sont mortels.

Il faut dénombrer dans ces accidents, 880 victimes dont 58 tués et 822 blessés dont 391 blessés hospitalisés.

accidents en fonction de l'heure



selon la catégorie d'usagers

les victimes en fonction des classes d'âges

conducteurs âgés au plus de 24 ans	Accidents*	tués	Blessés
piéton	55	1	59
bicyclette	42	2	39
2RM <50 cm ³	196	10	198
2RM >125 cm ³	92	11	86
VL	534	33	418
poids lourd	30	1	6
transport en commun	3	-	-
autres	18	-	16
ensemble	621	58	822

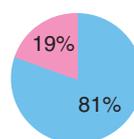
victimes* / âge	0-5	6-13	14-15	16-17	18-20	21-24
piéton	3	18	1	4	2	3
bicyclette	1	11	9/1	5	2	5
2RM <50 cm ³	-	3	22/2	56/3	70/2	43/2
2RM >125 cm ³	-	1	2/1	10	18/3	41/4
VL	16	13	5	16/2	98/7	141/12
autres	1	2	2	-	5	4
ensemble	21	48	41/4	91/5	195/12	237/18

*victimes / dont tués

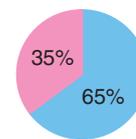
*un même accident peut être déclaré sur deux types de catégorie

conducteurs

victimes



femme
homme



Dans ces accidents, 40 sont concernés par un dépassement du taux légal d'alcoolémie pour au moins un des conducteurs âgés au plus de 24 ans ; on dénombre 10 tués et 51 blessés dont 16 hospitalisés. La fatigue ou un malaise est à prendre en compte dans 25 cas pour au moins un des conducteurs occasionnant 5 tués et 39 blessés dont 24 hospitalisés. L'attention perturbée est à l'origine de 43 accidents occasionnant 5 tués et 64 blessés dont 39 hospitalisés.

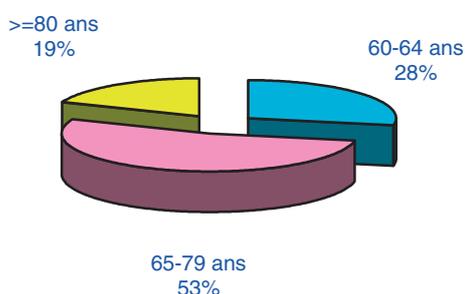
Analyse détaillée de l'accidentologie

La population des seniors

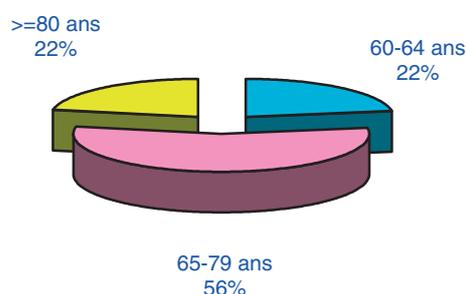
Les conducteurs, âgés de 60 ans et plus, conducteurs ou piétons, sont répertoriés dans 303 accidents corporels de la circulation dont 39 accidents mortels

Ces accidents sont à l'origine de 42 tués et 394 blessés dont 195 hospitalisés. De leur catégorie, ils représentent 32 tués, 195 blessés dont 112 hospitalisés.

accidents par classe d'âges du conducteur



victimes impliquées par classe d'âges

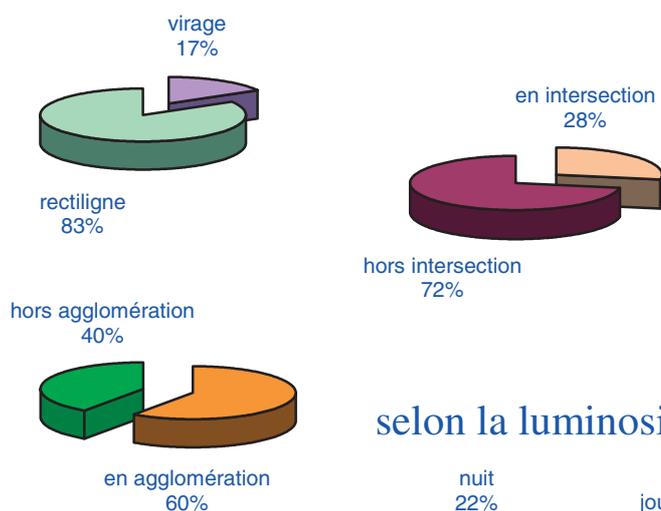


selon la catégorie d'usagers

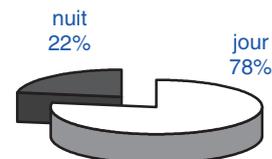
	total	seniors	% seniors
piéton	235	57	24,3
bicyclette	80	12	15,0
2RM <50 cm ³	257	2	0,8
2RM >125 cm ³	174	1	0,6
VL	1 294	244	18,9
poids lourd	106	5	4,7
transport en commun	18	1	5,6
autres	52	4	7,7
ensemble	1 525	318	20,9

un même accident peut être déclaré sur deux types de catégorie

selon la localisation



selon la luminosité



Dans ces accidents, un malaise ou la fatigue est à prendre en compte dans 12 cas pour au moins un des conducteurs ou un piéton.

L'attention perturbée a été relevée dans 37 accidents pour 39 individus.

Une alcoolémie positive est décelée dans 12 accidents : 2 conducteurs sont en situation d'infraction (taux entre 0,5g et <0,8g par litre de sang) et 11 en situation de délit (taux >=0,8g par litre de sang).

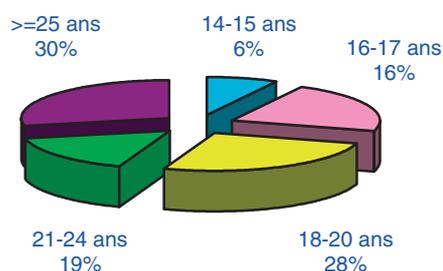
Analyse détaillée de l'accidentologie

La catégorie des cyclomoteurs et des scooters

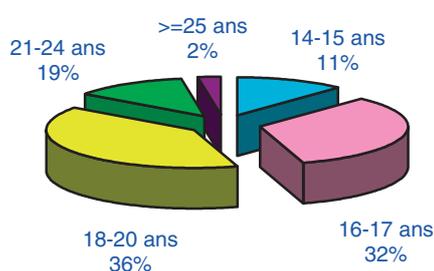
Les utilisateurs du domaine public, conducteurs d'un cyclomoteur ou d'un scooter dont la puissance est inférieure à 50 cms³, doivent être âgés au minimum de 14 ans et doivent posséder le BSR (brevet de sécurité routière).

Pour la catégorie des cyclomoteurs, sur les 259 accidents corporels dont 19 mortels, il faut dénombrer 18 tués et 254 blessés dont 121 hospitalisés. Ils ont provoqué 19 tués et 274 blessés dont 130 hospitalisés.

accidents par classe d'âges du conducteur



accidents par l'âge du conducteur ramenés à l'unité de l'année

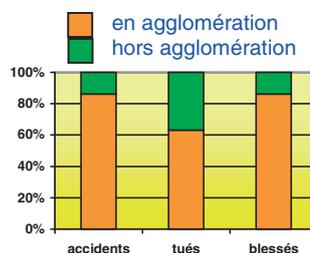
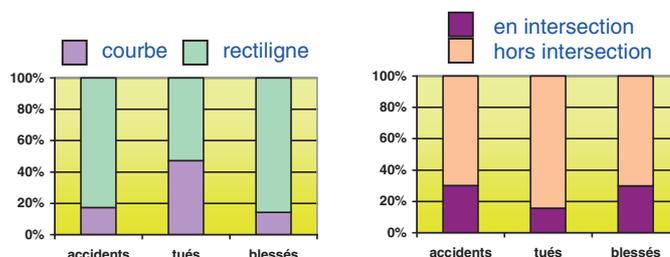


les principaux modes impliqués

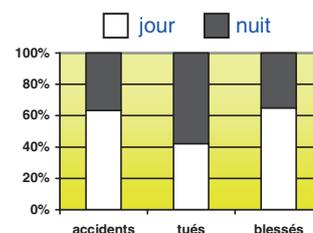
	accidents*	tués	blessés
piéton	8	1	8
bicyclette	1	-	1
cyclo/scooter	257	18	254
moto/scooter	2	-	1
VL	196	-	10
poids lourd	6	-	-
autres	7		
cyclo/scooter seul	36	6	33

*un même accident peut être déclaré sur deux types de catégorie

selon la localisation



selon la luminosité



Dans ces accidents, le casque n'est pas porté 10 fois, sa présence n'a pas pu être déterminée 5 fois.

Une alcoolémie positive est décelée dans 37 accidents, 1 conducteur est en situation d'infraction (taux entre 0,5g et <0,8g par litre de sang) et 21 en situation de délit (taux >=0,8g par litre de sang) ; 15 fois le taux n'est pas connu dans le dépistage positif.

83% des accidents se déroulent sur une chaussée normale, 13% sur une chaussée mouillée et 2% sur une chaussée glissante.

Analyse détaillée de l'accidentologie

La catégorie des deux roues motorisés

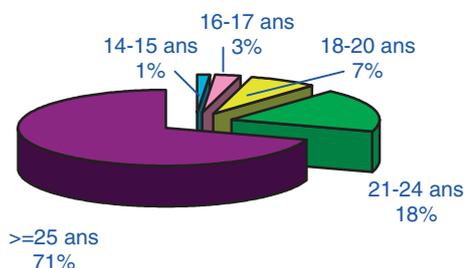
hors engins < à 50 cm³

Les deux roues motorisés sont impliqués dans 230 accidents corporels dont 26 mortels, faisant 28 tués et 268 blessés dont 159 hospitalisés. Il faut dénombrer 27 tués et 225 blessés de cette catégorie.

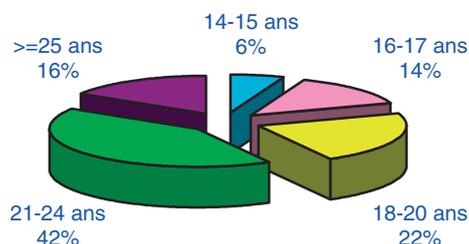
Cette catégorie de véhicules représentent 15% des accidents corporels et des tués en Picardie.

L'évolution 2002-2009 de la mortalité en motos baisse de 28% (-15% France) alors que l'évolution 2008-2009 pour cette même catégorie est en hausse de 69% (+12% France).

accidents par classe d'âges du conducteur



accidents par l'âge du conducteur ramenés à l'unité de l'année

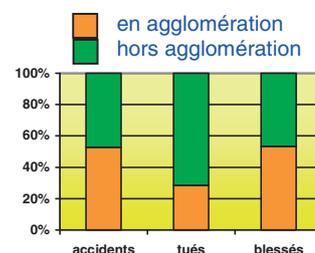
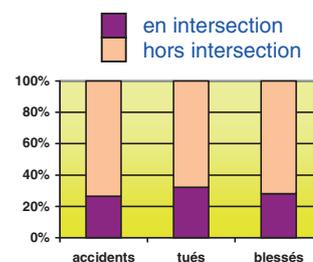
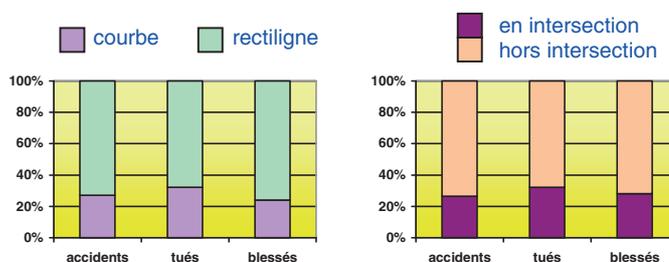


les principaux modes impliqués

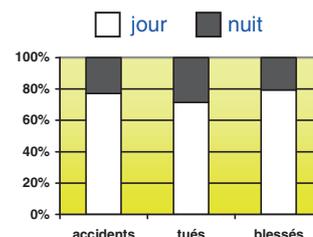
	accidents*	tués	blessés
piéton	10	-	12
bicyclette	3	-	3
2RM <50cm ³	2	-	1
2RM >=50cm ³	230	27	225-
VL	136	1	25
poids lourds	5	-	-
autres	9	-	2
2RM >=50cm ³ seuls	59	6	56

*un même accident peut être déclaré sur deux types de catégorie

selon la localisation



selon la luminosité



Dans ces accidents, le casque n'est pas porté 4 fois, sa présence n'a pas pu être déterminée 4 fois.

Une alcoolémie positive est décelée dans 28 accidents, 2 conducteurs sont en situation d'infraction (taux entre 0,5g et <0,8g par litre de sang) et 13 en situation de délit (taux >=0,8g par litre de sang) ; 13 fois le taux n'est pas connu dans le dépistage positif.

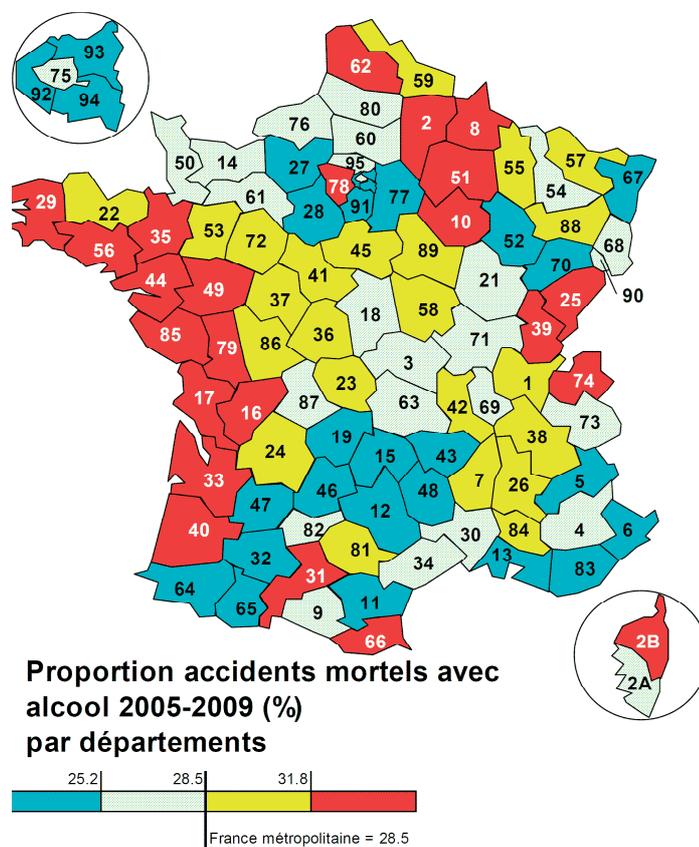
88% des accidents se déroulent sur une chaussée normale, 8% sur une chaussée mouillée et 3% sur une chaussée glissante.

Fléau des routes : l'alcool

Plus de 24 personnes meurent sur la route chaque semaine en France dans des accidents concernés par l'alcool*

L'alcool, avec la vitesse excessive, est responsable d'un accident mortel sur deux. Même si les dangers de la conduite sous l'emprise de l'alcool sont connus, de trop nombreux conducteurs provoquent encore des drames en conduisant après avoir consommé beaucoup trop d'alcool

Ce sont les hommes et les jeunes qui sont les plus concernés. Une personne sous l'emprise de l'alcool, à l'effet désinhibant bien connu, multiplie les comportements à risque (excès de vitesse, non port de la ceinture de sécurité, réflexes ralentis...) et perd souvent la faculté de discerner qu'il n'est plus en état de conduire.



L'alcool est la première infraction mortelle sur les routes de France.

En 2009, 1 282 personnes ont été tuées et 9 727 blessées dans un accident où un des conducteurs présentait un taux d'alcool supérieur au taux légal.

92% des conducteurs impliqués dans les accidents mortels avec un taux d'alcool dans le sang supérieur au taux légal sont des hommes. Plus de 142 329 infractions avec alcool ont été constatées en 2009 : 126 848 chez les hommes, 15 481 chez les femmes.

Les jeunes de 18 à 24 ans sont également particulièrement touchés puisque chaque semaine, 6 jeunes perdent la vie dans un accident lié à l'abus d'alcool. Les accidents avec alcool sont un véritable fléau dans cette tranche d'âge puisqu'ils représentent 37,6% des personnes tuées et 19,2% des blessés hospitalisés.

*En France, le taux légal d'alcoolémie par litre de sang est inférieur à 0,5g (0,2g pour le conducteur de véhicule de transport en commun). A partir de 0,5g, le conducteur est en situation d'infraction et en situation de délit à partir de 0,8g.

Fléau des routes : l'alcool

En Picardie

Dans 12,3% des accidents corporels soit 187 accidents, le taux d'alcool dans le sang est supérieur au taux légal.

On dénombre 11 conducteurs en infraction et 175 en situation de délit.

Dans les 11 accidents en infraction, un seul des conducteurs est alcoolisé. Pour ces conducteurs, 2 se tuent et 5 sont blessés dont 4 sont hospitalisés. Le nombre total de blessés est de 14 dont 8 sont hospitalisés.

Pour les 177 accidents en délit, le nombre de conducteurs dont le taux d'alcoolémie est au moins égal à 0,8gr d'alcool par litre de sang est de 180. Pour ces conducteurs, 31 se tuent et 110 sont blessés dont 80 sont hospitalisés. Dans ces accidents, le nombre total de tués est de 50, le nombre de blessés est de 217 dont 139 sont hospitalisés.

Lorsque le piéton est alcoolisé, 5 fois en 2009, il se trouve en situation de délit. 1 piéton est tué et 4 sont blessés dont 2 hospitalisés.

Évolution de la législation

La législation concernant l'alcoolémie au volant a évolué :

Le 11 juillet 1994, création d'un décret fixant à 0,7g/l de sang ou 0,35mg/l d'air expiré, le taux maximum autorisé pour la conduite de tout véhicule ;

Le 15 septembre 1995, la lutte contre la conduite en état d'ivresse est de nouveau renforcée par l'application du décret relatif à l'abaissement de 0,7g/l de sang à 0,5g/l soit 0,25mg/l d'air expiré ;

En juin 2003, les peines encourues lors d'un accident sous l'emprise d'un état alcoolique ont été aggravées. La conduite dès 0,5g/l d'alcool dans le sang entraîne le retrait de 6 points du permis de conduire

En octobre 2004, le taux maximum autorisé d'alcool est abaissé à 0,2g/l pour les conducteurs de transport en commun.

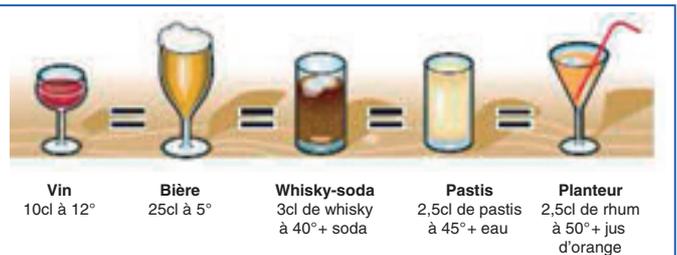
Depuis le 22 juillet 2009, la vente d'alcool dans les stations services est interdite entre 18h et 8h. Toute vente d'alcool réfrigéré destinée à une consommation immédiate est également interdite.

Le projet de Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) prévoit d'aggraver les sanctions en cas de conduite sous l'emprise de l'alcool (confiscation et immobilisation du véhicule).

Au 1^{er} janvier 2010, les autocars neufs, mis en circulation pour le transport d'enfants, sont équipés d'un dispositif d'éthylotest anti-démarrage .

Il y a environ 10g d'alcool pur dans un demi de bière, un ballon de vin, un verre de pastis, une coupe de champagne, etc.. (en dose café).

Un sujet en bonne santé élimine 0,10g à 0,15g d'alcool par heure. Aucun « remède » ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement.



Bilan d'exécution du permis à points

Évolution sur les cinq dernières années

	2009	2008/09		2008	2007	2006	2005
France	*Dossiers traités	5 916 046 + 0,27%	France	5 900 281	5 852 653	4 477 798	3 572 806
	Infractions traitées	5 927 929 + 0,25%		5 913 184	5 866 802	4 493 154	3 590 254
	Points retirés	9 273 537 - 2,40%		9 501 484	9 547 017	8 000 105	7 461 475
	**Permis solde nul	92 123 - 6,05%		98 057	88 698	68 866	54 242
	***Permis rétablis	2 346 212 + 31,63%		1 782 391	1 431 057	1 140 305	815 952
Picardie	Dossiers traités	157 105 + 6,62%	Picardie	147 356	141 061	118 260	110 304
	Infractions traitées	157 467 + 6,54%		147 805	141 700	118 623	110 684
	Points retirés	265 501 + 7,75%		246 415	252 736	221 611	235 013
	Permis solde nul	2 778 + 1,12%		2 747	2 766	1 825	1 560
	Permis rétablis	66 147 + 14,48%		57 783	47 635	38 896	27 081
Aisne	Dossiers traités	44 186 + 10,78%	Aisne	39 888	31 429	29 352	32 438
	Infractions traitées	44 301 + 10,71%		40 014	31 604	29 452	32 592
	Points retirés	75 970 + 14,86%		66 140	53 447	55 821	72 254
	Permis solde nul	708 + 2,91%		688	547	488	521
	Permis rétablis	16 147 - 4,15%		16 846	13 404	10 972	8 392
Oise	Dossiers traités	75 123 + 1,68%	Oise	73 879	74 409	58 641	45 829
	Infractions traitées	75 277 + 1,63%		74 071	74 736	58 829	45 956
	Points retirés	120 403 + 0,86%		119 381	132 106	106 567	94 605
	Permis solde nul	1 381 - 0,43%		1 387	1 557	846	660
	Permis rétablis	30 204 + 30,43%		23 157	19 463	16 135	10 867
Somme	Dossiers traités	37 796 + 12,53%	Somme	33 589	35 223	30 267	32 037
	Infractions traitées	37 889 + 2,36%		33 720	35 360	30 342	32 136
	Points retirés	69 128 + 3,52%		60 894	67 183	59 223	68 154
	Permis solde nul	689 + 2,53%		672	662	491	379
	Permis rétablis	19 796 + 11,34%		17 780	14 768	11 789	7 822

Valeur favorable à la sécurité routière par rapport à l'année antérieure

* Dossier traité : dossier ouvert et instruit par le service du fichier national des permis de conduire lorsqu'une ou plusieurs infractions (en cas de cumul d'infractions) sont commises le même jour, par un conducteur.

** Permis au solde nul : expression synonyme de « permis invalidé » pour défaut de points.

*** Dossier rétabli : permis de conduire ayant recouvré l'intégralité de ses points, après un délai de 3 ans sans commission d'une nouvelle infraction.

Les infractions relevées par les forces de l'ordre en 2009 en Picardie ont progressé de plus de 6,5 % par rapport à l'année 2008. Le nombre de points retiré est en augmentation de 7,75 % après une année 2008 en diminution.

Le département de l'Oise est proche de la conjoncture de la France. Pour les départements de l'Aisne et de la Somme, les infractions et le nombre de points retiré sont en augmentation de plus de 10 %.

Seul le département de l'Aisne a un nombre de permis rétabli inférieur à l'année précédente.

Bilan d'exécution du permis à points

Répartition des principales infractions et évolution

En France

Le système du permis à points en France est appliqué depuis le 1^{er} juillet 1992. Il constitue un instrument privilégié du dispositif de prévention et de lutte contre l'insécurité routière et fait partie intégrante du système de formation et de suivi de l'évolution des attitudes au volant de nos concitoyens.

Le flux de dossiers traités dans le cadre du permis à points s'est fortement accéléré : de 1,2 millions en 2002, le nombre d'infractions traitées est passé à 4,4 millions en 2006 et atteint les 5,9 millions en 2009, (en augmentation de 0,27% par rapport à 2008), tandis que le nombre de points retirés est passé de 3,1 millions en 2002 à 9,3 millions en 2009, (soit une diminution de 2,4% par rapport à l'année 2008).

En Picardie

Confirmant la tendance déjà constatée, l'année 2009 est marquée par un fort taux des excès de **vitesse** parmi les infractions ayant entraîné un retrait de points. Ce pourcentage, après une augmentation en 2008, est de nouveau à la baisse de 1,27% passant de 78,99% à 77,72%. Ce qui en valeur absolue représente 122 384 excès de vitesse sanctionnés par un retrait de 151 779 points en 2009. En 2007, Le seuil atteint était de 76,74%.

A 3,27% des infractions, les règles de **priorité**, non-respect du stop ou d'un feu rouge sont à la baisse. En 2008, ils représentaient 4,31% des infractions.

La part relative des infractions liées à l'**alcoolémie** est plus importante au taux délictuel qu'au taux contraventionnel. L'ensemble est en légère augmentation par rapport à 2008, passant de 2,78% à 2,86% des infractions.

Le taux contraventionnel (taux d'alcoolémie par litre de sang compris entre 0,5g et inférieur à 0,8g) représente 2 197 infractions (1,40%) et 13 182 points retirés (4,97%).

Le taux délictuel (taux d'alcoolémie par litre de sang à partir de 0,8g) représente 2 305 infractions (1,46%) et 13 830 points retirés (5,21%).

Le nombre de points retiré à chaque infraction constatée avec un taux d'alcoolémie supérieur au taux légal est de 6 points.

Les **stupéfiants** représentent 138 infractions constatées et 828 points retirés.

Toutefois, une forte disparité des infractions est constatée selon le département :

nombre d'infractions	vitesse	alcool contravention	alcool délit	stupéfiants	priorités
Aisne – 02	34 098	864	697	44	1 969
Oise – 60	60 783	639	779	58	3 408
Somme – 80	27 503	694	829	36	1 846

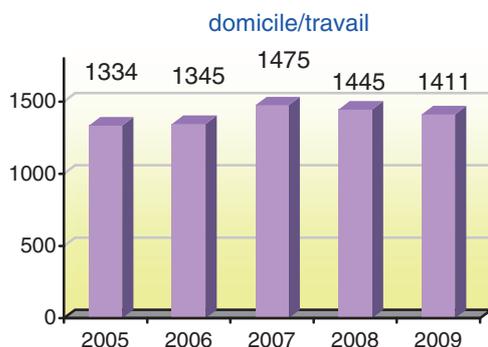
Accidents du travail avec un véhicule

Évolution depuis 5 ans en Picardie

	nombre	arrêt	dont IPP*	et mortel
2009	ensemble	1 812	123	5
	mission	401	33	1
	domicile/travail	1 411	90	4
2008	ensemble	1 864	151	16
	mission	419	45	6
	domicile/travail	1 445	106	10
2007	ensemble	1 887	154	18
	mission	412	44	5
	domicile/travail	1 475	110	13
2006	ensemble	1 719	187	19
	mission	374	51	3
	domicile/travail	1 345	136	16
2005	ensemble	1 798	193	17
	mission	464	56	2
	domicile/travail	1 334	137	15

*incapacité permanente partielle

sur le trajet



L'année 2009 marque la poursuite de la baisse pour l'ensemble des d'arrêts de travail depuis 2007.

La baisse des accidents de trajet domicile/travail est de -2,4%. La baisse des accidents de mission est de -4,3%.

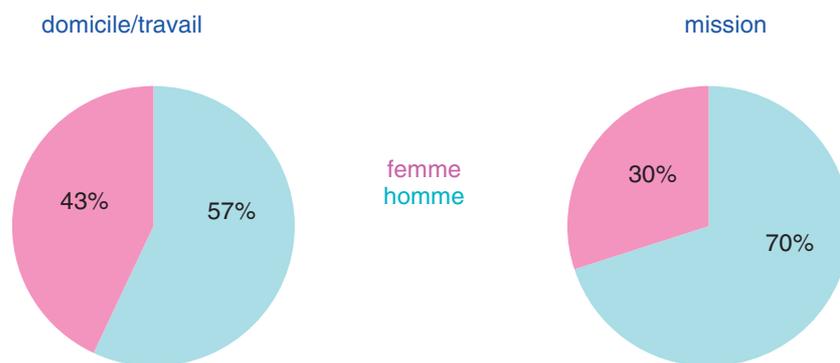
Accidents du travail avec un véhicule

Année 2009 pour la Picardie

selon l'élément matériel

2009/2008	domicile/travail	en mission
piéton accroché par un véhicule	23/39	31/36
bicyclette	100/82	20/20
deux roues motorisé	435/400	43/60
voiture particulière	606/659	132/157
véhicule utilitaire jusque 3,5T	8/21	46/42
véhicule de plus de 3,5T	9/11	75/56
transport en commun sur route	6/6	8/10
véhicule agricole	13/0	1/2
véhicule sans classe	1/12	5/2
véhicule non précisé	210/215	40/34

Selon le sexe



En Picardie pour l'année 2009, il a été versé 5,703 millions d'euros en prestations (coût du sinistre) dont 3,657 en compensation de salaire pour les accidents de trajet avec un véhicule.

Le nombre de jours correspondant aux indemnités journalières versées est de 96 127 jours d'arrêt. Ce qui équivaut à une entreprise de 263 employés fermée durant l'année 2009.

Le montant des incapacités permanentes partielles alloué pendant l'année 2009 est de 4,553 millions d'euros.

Actions de la DREAL

qui contribuent à améliorer la sécurité routière

Le métier de surveillant de centre de contrôles techniques



En Picardie pour l'année 2009, l'unité « Véhicules » a été rattachée au service déplacements, infrastructures, transports de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Elle est constituée d'une équipe fonctionnelle de 3 agents au siège de la DREAL et de 5 techniciens dans les unités territoriales

Leur rôle est de contrôler les centres et contrôleurs en activités ainsi que de proposer à monsieur le Préfet l'agrément de nouveaux centres.

Les contrôles peuvent être suivis de suspension du centre ou du contrôleur par décision du Préfet.

Pour la région en 2009, on dénombre 161 centres de contrôles dont 6 auxiliaires qui ont contrôlé :

les véhicules légers

Le nombre de visites techniques périodiques est de 508 992, 92 335 contre-visites ont eu lieu soit un nombre de contrôle de 601 327. Le nombre de véhicules déclaré non roulant est inférieur à 0,3%

les poids lourds

Le nombre de visites techniques périodiques est de 35 409, 3 206 contre-visites ont eu lieu soit un nombre de contrôle de 38 615. Le taux de contre-visites avec interdiction de circuler est de 2,88.



Le contrôle technique a concerné en 2009 :

Les voitures particulières et les utilitaires légers atteignant 4 ans dans le courant de l'année 2009,

les voitures particulières ainsi que les utilitaires légers contrôlés en 2007 dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2009,

les voitures particulières ou utilitaires légers de plus de 4 ans destinés à une transaction et dont le dernier contrôle datait de plus de 6 mois.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2000, les véhicules utilitaires légers doivent procéder à une visite technique complémentaire pollution dans les deux mois qui précèdent le premier anniversaire d'une visite initiale favorable.



Pour les véhicules légers, les visites techniques portent depuis le 1^{er} janvier 2008 sur le contrôle de 398 altérations élémentaires dont 165 altérations soumises à prescriptions de contre-visites.

Les poids lourds et les remorques de plus de 3,5 tonnes passent une visite tous les ans.

Les véhicules de transport en commun, les ambulances, les taxis, les dépanneuses, etc.. sont contrôlés tous les six mois.



Actions de la DREAL

qui contribuent à améliorer la sécurité routière

Le métier de contrôleur des transports terrestres



En Picardie pour l'année 2009, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement a élaboré chaque trimestre un plan régional de contrôle sur route et en entreprise, mis en œuvre par les douze contrôleurs des transports terrestres de la DREAL.

Le plan régional de contrôle routier s'est appuyé pour l'année 2009 sur l'étude de l'accidentologie des poids lourds en Picardie de 2002 à 2006. Réalisée par l'ORSR, une carte régionale situe les accidents impliquant au moins un poids lourd ainsi que les aires de contrôles adaptées.

Sur la route en présence des forces de l'ordre (gendarmerie et police), parmi 1 927 véhicules contrôlés, 616 étaient en infraction et 63 véhicules ont été immobilisés.

Les contrôles sont parfois réalisés avec ceux des services des douanes.

Ces contrôles ont permis de vérifier 36 653 journées de travail augmentant le ratio des véhicules en infraction de 0,28 en 2007 à 0,32.



1 294 infractions ont été constatées dont 62 délits.

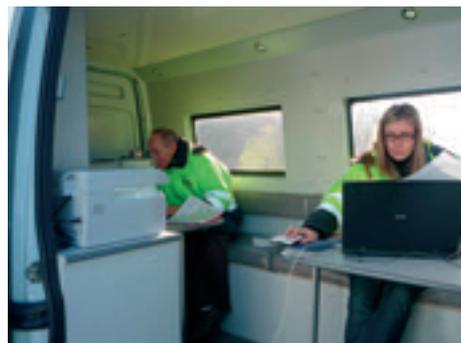
Il a été établi 222 procès verbaux et 634 amendes forfaitaires dont 137 en paiement immédiat.

Le nombre de véhicules en infraction au poids est de 49 pour 157 entités pesées. Ce type d'infraction peut être connu par la lecture du bon de livraison.

Des contrôles sont aussi réalisés au siège des entreprises.

Par classification de réglementation, les infractions constatées sont au nombre de :

- 1 007 - conditions de travail dans les transports routiers
- 162 - code de la route
- 85 - transports publics routiers
- 26 - transports routiers de matières dangereuses
- 13 - formation initiale et continue



Actions de la DREAL

qui contribuent à améliorer la sécurité routière

La modernisation des routes est un facteur important d'amélioration de la sécurité routière notamment avec les déviations d'agglomération, les créations de passage faune et l'aménagement d'échangeurs.

Les déviations de Breuil le Sec, Nointel, Catenoy sur la NR31 sont en cours de travaux pour une mise en service fin 2012. Il en est de même pour la déviation de Nanteuil le Haudoin sur la RN2.

Cinq passages faune sont programmés sur la RN2. Le premier en forêt de Retz a été achevé début 2010.

En 2009 a été mis en service l'échangeur RN2 / RD172 au lieu dit de Cravançon (commune de Chaudun dans le département de l'Aisne).

Cette opération inscrite au contrat de plan Etat-Région 2000-2006, d'un montant de 6,86 M€, a été pris en charge à 75 % par la Région Picardie et 25 % par le Conseil Général de l'Aisne.



Plan de masse

L'aménagement de cet échangeur a été rendu nécessaire pour accueillir un trafic nouveau destiné à desservir une zone d'activités récemment créée et appelée à se développer (ZA du Plateau).

Le carrefour initial était un carrefour plan à 2x1 voie avec tourne-à-gauche où la vitesse était limitée à 90 km/h. En amont et en aval la RN2 était déjà à 2x2 voies avec une vitesse maximale autorisée de 110 km/h



Le projet a consisté à déniveler la route départementale. La RD172 passe désormais sous la RN2 mise à 2x2 voies par l'intermédiaire d'un pont qui a été construit en deux temps afin de maintenir la circulation sur la RN2 pendant les travaux. De part et d'autre du pont, deux giratoires ont été créés sur la RD172. Les 4 bretelles d'entrées et sorties de la RN2 viennent s'y rattacher.

La suppression du carrefour plan a permis d'une part de sécuriser les échanges locaux avec la RD172 et d'autre part de rendre plus confortable le trajet des usagers de la RN2 avec la continuité de la 2x2 voies à 110 km/h.



Dispositif « radar feu rouge »

Protection des passages piétons Protection des passages à niveau

L'article R 412-30 du Code de la Route (Décret n°200 3-283 du 27 mars 2003 art. 1 parut au Journal Officiel du 29 mars 2003) stipule que « tout conducteur doit marquer l'arrêt absolu devant un feu de signalisation rouge, fixe ou clignotant. »

L'arrêt se fait en respectant la limite d'une ligne perpendiculaire à l'axe de la voie de circulation. Lorsque cette ligne d'arrêt n'est pas matérialisée sur la chaussée, elle se situe à l'aplomb du feu de signalisation ou avant le passage piéton lorsqu'il en existe un.



Il n'existe pas de panneau pour informer l'utilisateur de la route de la présence de radars de franchissement des feux rouges.

Toute dégradation ou détérioration de cet équipement constitue une infraction punie d'une peine d'emprisonnement de 3 ans et d'une amende de 45 000 €.

Ces nouveaux équipements ont pour objectif principal de réduire le nombre d'accidents aux carrefours et aux passages à niveau

Toute personne coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de quatre points du permis de conduire et d'une amende d'un montant de 135 €.

Pour que l'infraction de non respect du feu rouge soit constatée, la preuve est constituée par 2 clichés numériques pris par l'arrière :

- 1^{er} cliché, le véhicule est à cheval sur la ligne d'effet des feux,
- 2^{ème} cliché, l'arrière du véhicule a dépassé la ligne d'effet.

Véhicule sur la ligne des feux



Véhicule après la ligne des feux



L'Observatoire Régional de Sécurité Routière

Créé par circulaire du 10 juin 1987, l'observatoire régional de sécurité routière (ORSR) de Picardie se situe actuellement en DREAL.

Les missions de l'ORSR sont :

l'animation et accompagnement des ODSR

L'ORSR a un rôle d'animation et d'appui qui s'articule autour de l'accompagnement, de la formation, de la coordination et de la mutualisation. Il anime différents groupes ou clubs locaux.

l'analyse de l'accidentologie au niveau régional

L'ORSR réalise des études sur la connaissance de l'accidentologie, des attitudes liées aux vitesses pratiquées, au port de la ceinture, à l'alcoolémie. Il favorise la prise en compte d'indicateurs par la réalisation de cartes signalétiques.

la diffusion et valorisation de la connaissance

L'ORSR diffuse un baromètre mensuel, un bilan et annuel ainsi que des études spécifiques thématiques : alcool, vitesse, jeunes, seniors, deux roues, poids lourds,

l'animation régionale

L'ORSR est référent de la Stratégie Modulaire de la Diffusion des Connaissances. Il forme et informe les chargés de mission de la sécurité routière, les intervenants départementaux de la sécurité routière ainsi que les divers référents en sécurité routière (communaux, enseignants, police, etc..).

la mise en place et suivi du budget

L'ORSR participe au budget opérationnel de programme régional de la sécurité et de la circulation routière.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Les dossiers de la DREAL Picardie

DREAL Picardie
56 rue Jules Barni
80040 AMIENS cedex 1
tél. : 03 22 82 25 00
fax : 03 22 91 73 77

Directeur de la publication :
Philippe CARON

courriel de la DREAL :
dreal-
picardie@developpement-
durable.gouv.fr

ISSN : 2103-9798

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2011

imprimé par
YVERT-IMPAM

conception - réalisation :

**Observatoire Régional de Sécurité Routière
DREAL Picardie**

Didier SOYER
tél. : 03 22 82 25 97
fax : 03 22 82 25 90
didier.soyer@developpement-durable.gouv.fr

contact :

Christine BRUNEL
tél. : 03 22 82 25 96
christine.brunel@developpement-durable.gouv.fr

Didier SOYER
orsr-picardie@developpement-durable.gouv.fr

www.picardie.developpement-durable.gouv.fr